

VENTE À L'ENCAN OBJETS ET AMEUBLEMENT NON RÉCLAMÉS

AVIS PUBLIC est donné que conformément à la Loi sur les cités et villes, il sera procédé à la vente à l'encan des objets et ameublement déposés sur la voie publique lors d'expulsions et non réclamés.

La vente à l'encan aura lieu le samedi 19 avril 2008 à 10h00 au 9165 rue Boivin, LaSalle, Québec (ADT Déménagement et Entreposage inc.)

Les biens pourront être examinés à compter de 9h00

Toute personne dont l'offre sera retenue devra débourser immédiatement le montant offert en ARGENT COMPTANT SEULEMENT et prendre possession immédiatement des biens acquis lors de cette vente à l'encan.

DONNÉ À LASALLE, ce 6 avril 2008.

Chantal Gagnon Secrétaire d'arrondissement substitut

AUCTION SALE UNCLAIMED ARTICLES AND FURNITURE

PUBLIC NOTICE is hereby given that according to the Cities and Tows Act, an auction sale shall be held for unclaimed articles and furniture left on public property following evictions.

The auction sale shall be held on Saturday, April 19, 2008 at 10h00 a.m. at 9165 rue Boivin, LaSalle, Québec (ADT Moving and Storage inc.)

Articles may be examined before the sale at 9h00 a.m.

Any offer that will be retained must be paid immediately in CASH ONLY and possession of the articles acquired at this auction sale must be taken immediately.

GIVEN AT LASALLE, on April 6, 2008.

Chantal Gagnon Secrétaire d'arrondissement substitut

